le tri
SYDOM du Jura

COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2025 à 14 H 30
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de membres
Titulaires : 18

Nombre de Délégués
titulaires en

Exercice: 18

Nombre de Délégués
Présents à
l'ouverture de la Séance : 11
Nombre de votants : 12

Convoqué le 08/12/2025

Affiché le 19/12/2025

SEANCE DU :
LUNDI QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Pierre-Rémy BELPERRON, Jean-Pascal FICHERE, Alain BERNARD, Serge BERREZ, Vice-Présidents
Mmes Valérie OVISTE-BRENOT et Christine GENAUDET, MM. Alain MOUILLOT, Bernard ROBELIN, Jacky REVERCHON et Jean-Yves BUCHOT– membres titulaires

POUVOIRS :

M. Jean-François GAILLARD à M. Jacky REVERCHON

EXCUSES :

M. Antony BOURCET, Jean THERY, Christian LAGALICE, Francis LESEUR, Christian CAMELIN, Emile BEZIN et Jean-François GAILLARD - Membres titulaires

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
M. Thibaut VOURRON, Directeur du SICTOM Jura-Est
M. Laurent GRANGER, Conseiller DGFIP
M. Paul-Henri DELAMOUR, Mmes Marine DAVID et Sandra MERCIER - SYDOM

Lors de la séance du 15 décembre 2025, le Comité syndical du SYDOM, a :

- DESIGNE M. Pierre-Rémy BELPERRON, secrétaire de séance,

- APPROUVE le compte-rendu du Comité syndical du 20 octobre 2025,

- ENTENDU le rapport d'orientation budgétaire et CONFIRME les orientations proposées,

- APPROUVE la décision modificative n°1 en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2025,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 66 – Charges financières		0 €	0.00 €	0.00 €
Compte 66111-Interets réglés à l'échéances		25 000 €		
D 012: Charges de personnel et frais assimilés			0.00 €	0.00 €
Compte 64131 – Personnel non titulaire - Rémunérations	25 000 €			
Total FONCTIONNEMENT	25 000 €	25 000 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- AUTORISE le Président à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2026

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 203 000 €

Compte 21318 = 200 000 €
Compte 21568 = 800 000 €
Compte 2158 = 200 000 €
Compte 21838 = 2 000 €
Compte 2185 = 1 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 379 316 €

Compte 2315 = 379 316 €

- ADOPTE le règlement intérieur du personnel du SYDOM du Jura à compter du 1er janvier 2026,

- DIT que M. le Directeur Général des Services est chargé de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération,

- APPROUVE la réalisation du projet de demande de subvention DETR relative aux travaux de défense incendie pour le Centre de Tri,

- APPROUVE le plan de financement,

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs,

- REPORTE la décision concernant la station de lavage mutualisé et dynamique de réemploi en Bourgogne-Franche-Comté

Pour extrait conforme,
Le Président du SYDOM du Jura,

SYDOM DU JURA
350 Rue René Maire
39000 LONS LE SAUNIER

Guy SAILLARD